RESPUBLICA
LE DIALOGUE COLLABORATIF

Compte rendu

20 novembre 2021

RES PUBLICA
24-26, avenue Vladimir Ilitch Lénine
94110 Arcueil
T : 01 46 11 44 70
M : contact@respublica-conseil.fr
www.respublica-conseil.fr

SAS au capital de 30 000 €uros
RCS Créteil 452 651 136
Code APE 7022Z
TVA intracommunautaire :
FR 77 452 651 136

Châtel-en-Trièves

Compte rendu de la réunion de lancement de la concertation :

A-t-on besoin d'une éolienne sur Châtel-en-Trièves ?

Compte rendu de la réunion publique de lancement

Destinataires :

Fanny Lacroix, maire de Chatel-en-Trièves

Auteur/es :

Res publica

SOMMAIRE

1.1 Ouverture de la réunion 3

1.1.1 Accueil 3

1.1.2 Ouverture par Fanny Lacroix, Maire de Châtel-en-Trièves 3

1.1.3 Présentation des modalités de la concertation qui s'ouvrent avec cette réunion 5

1.1.4 Présentation de Sylvain Monperrus, spécialiste de l'éolien 6

1.2 Réflexions des participants en petits groupes 8

1.3 Séquence de remarques questions – réponses 8

1.4 Conclusion 12

1.1 Ouverture de la réunion

1.1.1 Accueil

Gilles-Laurent Rayssac, de Res publica, présente l'ordre du jour en trois séquences : des présentations, un temps d'échanges entre les participants et une séquence de questions réponses.

Avant de donner la parole à Fanny Lacroix, il présente Sylvain Monperrus d'ORA Environnement, qui est connecté à distance ; il est spécialisé dans les études d'impacts des projets d'énergie renouvelable et notamment des éoliennes. Son intervention et ses réponses aux questions qui seront posées pourront éclairer les participants.

1.1.2 Ouverture par Fanny Lacroix, Maire de Châtel-en-Trièves

Je suis heureuse de vous retrouver pour un nouveau temps d'échange et de débat public sur notre commune, Châtel-en-Trièves. Cette réunion ouvre une nouvelle séquence démocratique communale à l'heure où se termine la COP26 à Glasgow. A notre échelle, celle de la Commune, notre première échelle de démocratie, je souhaite que nous fassions vivre de grands débats sur les défis de notre temps. Réfléchir, mais aussi agir. Ici et maintenant car le temps presse. La décennie devant nous est une décennie cruciale pour tenter de maintenir le réchauffement de notre planète et tenter de conserver un monde habitable, pour nous, dans quelques années, pour nos enfants, nos petits-enfants.

Qu'est-ce qu'un monde habitable ? C'est limiter les impacts sur l'environnement et aussi conserver des acquis fondamentaux propres à notre dignité humaine, par l'émancipation des êtres, par notre culture, par nos acquis sociaux. Trouver le point d'équilibre, qui j'en suis sure, passe par la curiosité, l'apprentissage, le débat public, la concertation. C'est l'exercice que nous souhaitons ouvrir ce soir. Nous emparer collectivement de ces enjeux et trouver ensemble des moyens pour nous inscrire dans de l'action.

Je souhaite aussi affirmer notre conviction. Le mandat 2020-2026 est un mandat structurant pour répondre au niveau local à cet enjeu immense. Je suis, accompagnée par l'ensemble des élus de mon conseil municipal, nous sommes prêts à prendre entièrement nos responsabilités. Nous sommes prêts à assumer des actions fortes. Et cela nous le souhaitons, forts d'être avec vous. La transition écologique doit nous rassembler.

Comme vous le savez tous, la meilleure énergie est celle qui n'est pas produite

Nous consommons trop d'énergies fossiles, vecteur de CO2 et de gaz à effet de serre. Notre premier combat doit donc être de réduire, partout où cela est possible, par tous les moyens, notre consommation. La commune s'est engagée dans cette réduction, déjà depuis quelques années, par une série d'actions fortes concernant nos principales sources de consommation d'énergie :

- La Mairie siège : nous sommes sortis des énergies fossiles grâce à l'installation sur les deux bâtiments d'une chaudière à granulés.
- Le bâtiment de l'ancienne Cure de Cordéac, en cours de réhabilitation, pour là aussi passer du fioul à une chaudière à granulés, qui alimentera les locaux périscolaires, les deux logements au-dessus et demain l'école.
- Les actions que nous avons menées sur notre parc de logements communaux : pour équiper les logements de poêle et de chaudière à bois. Nouveauté cette année : un logement verra l'installation d'un chauffe-eau thermique.

Grâce à l'appui du syndicat d'énergie de l'Isère, nous avons mis en place une comptabilité des flux. Chaque année, un technicien nous aide à analyser nos consommations et à mettre en place des actions correctrices. Notre production de GES diminue.

Cela est bien mais n'est pas suffisant. Nous devons aller plus loin. Et cette exigence est aiguisée par notre désir de revitalisation de notre commune des Possibles. Le domaine de Talon, demain la Marmottière, l'ancienne école de garçons reprendront vie. Et cela est formidable. Dans une optique de transitions, transition sociale, transition alimentaire. Très exigent pour porter le développement de notre village qui doit continuer à écrire son histoire pleine d'enthousiasme, de générosité, d'humanité. Ce Châtel-en-Trièves que j'aime, que nous aimons.

Pour cela nous devrons apprendre à sortir de notre zone de confort. Apprendre à requestionner nos habitudes. Nous y arriverons, car nous saurons, solidement, où nous voulons aller ensemble. Savoir faire le pas de côté pour aller plus loin et viser plus grand. Là est le cap que nous devons prendre pour être à la hauteur des enjeux.

Pour cela, la commission « réseau et transition énergétique » de la commune a fait preuve de courage en proposant au conseil municipal de prendre une décision forte, symbolique, d'accentuation du cap, marqué à très court terme, par l'extinction de l'éclairage public la nuit. Cette proposition a été actée à l'unanimité par le conseil municipal de novembre. A partir du 15 décembre 2021. Avec cette extinction, nous souhaitons marquer non pas une rupture mais un changement de cap. Afin de porter une ambition nouvelle, alliant lucidité et optimisme par une action / des actions assumée et fortes.

C'est fort de cet état d'esprit que je m'exprime auprès de vous ce soir.

La traque du CO2 est le premier étage de la fusée qui nous permettra de lutter contre le changement climatique, avec des actions de très courts termes (comme demain éteindre le bouton de la lumière quand nous n'en avons pas besoin), à moyens termes (en inscrivant la réhabilitation de nos bâtiments et de nos logements, en changeant notre flotte de véhicules).

Mais nous devons voir plus loin.

La sortie des énergies fossiles, qui est une urgence vitale, va nécessiter, malgré les efforts de prévention, le déploiement des énergies renouvelables.

Le rapport RTE publié il y a quelques semaines montre que nous devrons produire un effort considérable pour développer les énergies renouvelables sur notre territoire nationale. Concernant l'éolien, multiplier par deux les installations.

La production des énergies renouvelables met en avant deux enjeux majeurs : la souveraineté énergétique de la France, c'est-à-dire de ne pas dépendre d'autre Etats pour assurer la production énergétique de notre pays. Ce qui suppose aussi de travailler notre culture car nous ne sommes pas dans la culture de la souveraineté énergétique. Nous allons devoir faire cet effort pour réaccepter, nous approprier les outils de cette production. Au-delà, réacquérir une culture de production industrielle en France, mais encore plus difficilement dans nos villages qui sont vus par certains comme des vastes terrains de jeu et de loisirs. Or, de fait, c'est la ruralité, qui constitue 70% du territoire français qui sera l'actrice de cette réindustrialisation.

Nous avons encore cette culture un peu présente : hier nous sommes allés visité la centrale hydroélectrique de Cordéac : c'est un site qui est beau, par les hommes qui y travaillent, par les biens communs qu'il valorise, par les histoires de vie. Réaffirmer un avenir de production peut être une chance pour nos territoires, j'en suis persuadée.

Par la participation à l'enjeu immense de la lutte contre le changement climatique, la ruralité retrouvera sa place dans le récit national. Par la reconstruction de lien profondément humain d'interdépendance et de solidarité, d'humanité entre les êtres, entre urbains et rural.

Nous voulons donc inscrire dans cette démarche de dialogue sur l'éolien dans l'affirmation de Communes fortes et vivantes. Pour continuer à porter notre ambition de ne pas subir, de prendre en main notre destinée au niveau local, quelque soit l'issue de la discussion.

Depuis que j'ai été élue, plusieurs opérateurs sont venus en mairie nous présenter les opportunités du territoire communal pour l'éolien. Au niveau intercommunal également des travaux mettent en avant un site envisagé par les opérateurs sur un terrain appartenant à la commune. Cela veut dire que des revenus reviendraient à la commune et l'intercommunalité, mais surtout cela signifie que nous avons la main, que nous sommes décisionnaires. Ce projet pourrait représenter environ 60 000 euros de revenus annuels dans notre budget.

Au moment où s'ouvre cette concertation, nous n'avons pas pris de décision. Car selon nous cela pose de nombreuses questions : doit-on diversifier nos ressources ? Que souhaite-ton faire pour la transition ? Quels développements souhaite-t-on poursuivre sur la commune, et qu'est-ce que cela a comme impact sur nos besoins économiques. J'ai ainsi souhaité ouvrir cette discussion pour vérifier ensemble le projet global qui nous réunit et qui justifierait l'éolien.

Il y aura des discussions techniques sur l'éolien, mais je voudrais que l'on commence aujourd'hui par une discussion politique : est-ce qu'on est prêt à jouer la carte de la souveraineté énergétique, veut-on se développer, quels moyens on se donne, veut-on développer les impôts, quelles autres ressources mobiliser ? L'éolien est une opportunité pour engager un avenir sérieux pour notre collectivité, car il apporterait des revenus potentiels et une possibilité de redistribution, mais comment le mettre en place ? A quelles conditions ? Pour quels revenus et en faire quoi ? Quelles autres énergies et éventuels revenus pourraient remplacer ou compléter notre mixe énergétique ?

1.1.3 Présentation des modalités de la concertation qui s'ouvrent avec cette réunion

Gilles-Laurent Rayssac précise les modalités de concertation qui sont proposées au-delà de cette réunion pour éclairer le conseil municipal qui devra prendre des décisions. A l'occasion de cette réunion de lancement, des informations et des questions-réponses permettent d'en savoir plus. Dans les prochaines réunions, l'idée est de produire des propositions qui permettront de choisir le cap et le projet. Les échanges se feront sous forme d'ateliers.

Une première réunion sera consacrée au niveau de service proposé par Châtel-en-Trièves et aux ressources nécessaires pour les financer : jusqu'où vous allez et à quel moment on dit qu'on arrête de développer des nouveaux services. Pour faire ce que l'on veut, quels moyens se donne-t-on, via l'éolien ou autres sources de financement, énergétiques notamment ?

Une réunion sera consacrée à la transition écologique, à l'éolien et aux autres ressources énergétiques du territoire. Il y a beaucoup d'informations sur internet mais il s'agira d'en prendre connaissance ensemble pour prendre des positions communes : est-ce que nous considérons qu'il faut ou pas avoir recours à l'éolien et, si oui, à quelles conditions ? Cela sera à discuter entre vous. Implanter une éolienne n'est pas qu'une opération budgétaire, il y a de tas de manières de répartir les revenus aussi à étudier.

Une réunion de synthèse permettra de tirer l'état des lieux de ce que pensent les participants. Cette synthèse sera remise au conseil municipal pour qu'il prenne des décisions.

Gilles-Laurent Rayssac donne la parole à Sylvain Monperrus, directeur d'ORA Environnement, spécialiste des investissements, des questions environnementales et de l'éolien.

1.1.4 Présentation de Sylvain Monperrus, spécialiste de l'éolien

M. Monperrus se présente : il est géographe de formation, originaire de Haute-Savoie, spécialisé dans l'aménagement territorial et les questions liées au développement de l'éolien. Son bureau d'étude, ORA, gère les impacts de projets éoliens de grande ampleur, fait des études d'impacts et des études techniques pour la mise en place de projets éoliens. Il fait également des contre expertises pour le compte d'opposants à des projets, en assurant une posture neutre et technique avant tout. Connecté à distance pour des questions familiales, il précise que son intervention est faite à titre gracieux. S'il est possible que les prospecteurs venus sur la commune soient par ailleurs ses clients dans d'autres territoires, il précise ici ne pas être affilié à des développeurs ayant des intentions sur le territoire. Il présente ensuite à l'assemblée les enjeux et questions que pose l'installation d'une éolienne sur le territoire d'une commune.

D'une manière générale les projets d'éoliens répondent à plusieurs enjeux et s'inscrivent dans des cadres réglementaires et d'engagements pris au niveau national et territorial. Le dernier rapport du GIEC étant assez alarmant, il est en effet important partout d'être attentif à chaque tonne de CO2 rejetée et de maitriser l'impact de ses émissions sur notre territoire. L'Union européenne et la France ont acté que l'éolien contribue à la lutte contre le réchauffement climatique. Ainsi les stratégies nationales prévoient que la France doit atteindre +32% d'énergie d'origine éolienne d'ici à 2030 avec une capacité de production électrique de 34 GW, alors que nous sommes en 2021 à 17 GW d'électricité issue de l'éolien.

Ces objectifs sont déclinés dans le SRADDET de la région Rhône Alpes qui s'impose à notre territoire. Le développement de l'éolien doit augmenter de 54% d'ici 2030 et plus encore d'ici 2050. Il est prévu que l'on produise 1380 MW d'ici à 2023, alors que l'on était à 680 en 2018.

M. Monperrus présente ensuite les étapes d'un projet éolien qui sont nombreuses.

La phase initiale de prospection prend différentes formes. Ici aujourd'hui, différents acteurs se sont manifestés, mais vous êtes encore très en amont. A cette étape ailleurs en France, se sont la plus part du temps des acteurs privés qui portent ces projets. Parfois des mouvements citoyens portent des projets publics avec les communes. Après les approchent suivent généralement plusieurs années. Ici, même si une décision politique était prise en 2022, il faut ensuite 4 ans d'études, de décisions, de temps pour d'éventuels recours, puis le déploiement pour la mise en fonctionnement. La concertation est également obligatoire avant même la prise de contact avec des propriétaires privés, car si les terrains sont communaux dans votre cas, tous les accès et la sécurisation du périmètre d'exploitation peut concerner des personnes privées. Il faut donc obtenir l'aval et la signature de plusieurs personnes concernées.

La phase d'études d'impact porte sur plusieurs volets :

1. Les études de l'environnement géographique de l'implantation, les sous-sols, les risques, etc…
2. Les études de l'environnement naturel : des écologues étudient (sur place) un cycle annuel de la flore et les habitats, la faune volante étant plus sensible, les insectes, amphibiens, …
3. Les études de l'environnement humain : l'état de la règlementation urbaine du secteur, les conditions d'application de la règle d'implantation à plus de 500 m des habitations, les contraintes radios électriques, les contraintes aériennes, le recul par rapport aux routes, le constat d'autres servitudes, le recensement des risques technologique et sismiques …
4. Les études acoustiques, qui sont conduites grâce à des campagnes de mesures, pour vérifier les niveaux du bruits ambiants existants et l'impact / la propagation du bruit projeté en situation d'éolienne
5. Des études du paysage et du patrimoine environnemental sont également conduites. Plus subjectives, elles permettent de considérer l'impact d'implantations d'éoliennes sur le paysage existant.

Ces études durent de 1 an à 18 mois. Elles constituent un état initial à partir duquel on peut ensuite concevoir le projet.

La phase de conception du projet fait des propositions d'implantations, en proposant des grands axes qui évitent toutes les zones sensibles, sont les plus adaptées d'un point de vue des impacts acoustiques, paysagers et écologiques. Toutes les sensibilités étant analysées, on recherche l'implantation à moindre impact. Cette phase comprend des mesures dites ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Il s'agit de vérifier ce que l'on fait pour éviter et réduire des impacts bruts et si cela n'est pas possible, de voir comment on compense des impacts. A l'issue de ces études, on peut faire les demandes d'autorisation d'implantation.

Les demandes d'autorisation sont instruites par la préfecture. Différents services environnementaux et urbains, s'assurent de la compatibilité du projet avec la réglementation. Les services instructeurs peuvent éventuellement demander des compléments concernant le projet si cela est justifié.

Une enquête publique auprès des communes dans un rayon de 6 km, est ensuite conduite par un commissaire enquêteur qui ressence tous les avis émis. Tout cela est remis en préfecture où la Commission départementale nature, sites et paysages (CDNSP) est compétente pour donner un avis sur le projet. Si son avis est positif, **une période de latence** est prévue qui suspend un moment le projet pour permettre d'éventuels recours.

La phase de financement s'ouvre ensuite. Depuis 2 ans, le règlement permet que des habitants investissent dans des projets éoliens afin qu'ils obtiennent aussi des retours économiques. Si le projet est financé, la construction précède l'exploitation.

La phase d'exploitation était jusqu'à présent d'environ 20 ans. Il est difficile de prévoir exactement l'évolution de l'éolien, mais la technologie ayant beaucoup progressé, il est très engageable que la période d'exploitation soit prolongée avec les nouveaux matériels.

L'exploitation génère de nombreuses retombées fiscales et nécessite de la maintenance tous les mois, tous les trimestres, tous les 6 mois et tous les ans, en fonction des points de maintenance. Cela est pourvoyeur d'emplois locaux.

Le démantèlement d'une éolienne intervient aujourd'hui au bout de 15 à 20 ans. Il est encadré par des garanties financières dès le début, ce qui permet de parer à un éventuel échec d'exploitation. L'exploitant a une obligation de remise en état initial du site. Les machines, le mât en acier, les pales et le socle de béton des fondations sont à 95 % recyclables. Les matières des pales devront être recyclables à 100 % d'ici 2 ans. Les constructeurs sont en cours de fortes recherches pour répondre à cet impératif.

1.2 Réflexions des participants en petits groupes

A partir des informations communiquées, les participants discutent entre eux par petits groupes pour identifier les questions principales se posent et pour formuler des commentaires. La parole est ensuite donnée aux groupes qui souhaitent relayer des questions et des remarques ainsi établies.

1.3 Séquence de remarques questions – réponses

Un premier groupe a échangé à propos de la protection des oiseaux. Ils demandent quelles actions peuvent être prises ? Faut-il abattre les arbres, mettre les grillages autour d'une éolienne ?

Réponse de M. Monperrus

- Les mesures vont dépendre des espèces qui seront présentes et recensées sur le site. On constate que les oiseaux sont différemment vulnérables pendant 4 grandes phases : l'hivernage, la migration prénuptiale du sud vers le nord (qui comprend la reproduction sur nos territoires pendant l'été), la nidification, période la plus sensible à l'éolien (il faut vérifier là où nichent les oiseaux) et le retour de la migration post nuptial du nord vers le sud.
- En fonction de ces études, on peut avoir des mesures saisonnalisées et adaptées aux espèces. On note que les oiseaux les plus sensibles sont les rapaces qui chassent en volant horizontalement et en regardant vers le sol ; certains intègrent l'implantation et évitent les éoliennes, d'autres sont plus sensibles car ils s'adaptent mal. Une majorité des oiseaux volent entre 10 et 30 m au-dessus du sol, et ne sont donc pas impactés par l'éolien dans leurs déplacements.
- Dans le Trièves on se situe en dehors des grands axes migratoires français qui sont plus à l'ouest.
- Les mesures possibles sont variées. Dans les cas extrêmes on peut mettre en place des effaroucheurs : des caméras analysent le passage des oiseaux et expriment un son qui vise à les effaroucher. On peut aussi procéder au bridage de l'éolienne : la détection des oiseaux dans un périmètre de protection entraine l'arrêt des pales de l'éolienne. On peut aussi arrêter les éoliennes pendant les périodes sensibles : par exemple pendant les moissons où les rapaces viennent chasser les petits mulots qui sortent à cette occasion. On signe alors des conventions avec les agriculteurs qui s'engagent à prévenir des jours de moisson pendant lesquels on arrête les machines en journée. Ces mesures s'appliquent aussi pour les périodes les plus sensibles pour les oiseaux, tels que les débuts de nuits de chaudes journées d'été.

Le groupe se demande s'il y a des techniques pour camoufler les pales ?

Réponse de M. Monperrus

- On ne camouffle pas les éoliennes mais on peut choisir le nombre d'éolienne, des lieux et une taille adaptée pour réduire l'impact paysager qui est bien l'un des principaux impacts de l'éolien. La topographie peut être utilisée.
- La couleur blanche des éoliennes est imposée par la législation, pour l'aviation civile et militaire.

Un groupe demande : c'est quoi un site favorable ? Est-ce des études de vents son réalisées ?

Réponse de M. Monperrus

- Pour réaliser une étude de vents, on installe un mât de mesure de vents sur le site. Cela est obligatoire. Ce mât doit être de 60 à 80 m de haut et équivalent à la taille de l'éolienne qui est envisagée sur le site. Il faut donc également une autorisation d'implantation du mat. Ces études sont transmises à la banque lors des demandes de financement du projet.
- Les études de vents et le mât, permettent aussi d'installer des détecteurs d'ultrasons pour reconnaitre les espèces d'oiseaux sur le site.
- Un site favorable est un lieu dont les avantages d'exposition au vent sont maximums et dont la proximité du réseau d'électricité est réduite. Pour raccorder l'éolienne au réseau d'électricité, il faut compter 1 million d'euros du km. Pour un projet utile, il faut donc croiser également le nombre d'éoliennes, le raccordement, les impacts et les études de vents.

Un groupe trouve que 20 ans d'exploitation c'est très court, mais est rassuré par le fait que des améliorations soient réelles.

Réponse de M. Monperrus

- La durée de vie est effectivement de 20 ans aujourd'hui, mais la technologie permet de recycler et remplacer le matériel. Et l'on peut espérer passer rapidement de 20 à 30 ans d'exploitation.

Un groupe a compris qu'une éolienne peut rapporter 60 000 euros de revenus par an, mais voudrait avoir un ordre de grandeur du budget annuel de la commune ?

Réponse de Fanny Lacroix

- Le budget de fonctionnement de la commune est de 1 million d'euros par an. Une éolienne représenterait donc environ 6% de recettes supplémentaire par an.

Un groupe demande quel serait l'ordre de grandeur de l'investissement nécessaire par la collectivité ?

Réponse de M. Monperrus

- Si l'investissement était privé, il n'y aurait pas d'investissement communal.
- Sinon cela représente environ 1 à 1,5 million d'investissement par MWh (mégawatt/heure). Soit environ 6 à 8,5 millions d'euros d'investissement pour 3 éoliennes.
- On estime la rentabilité des projets éoliens à environ 6 à 7 % de l'investissement.

Un groupe voudrait savoir quelle est la zone pressentie et comment se fera l'accès et le raccordement à l'éolienne ?

Réponse de Fanny Lacroix

- Le site qui a été repéré est sur Saint-Sébastien, derrière l'arborétum, au-dessus du tunnel, avec un accès qu'il faudrait créer.

Jean-Pierre Agresti précise que le site est sur la forêt communale, en couronne par derrière des butes. C'est très accessible par des chemins communaux, déjà utilisés par l'agriculture. Il y a de la forêt et des arbres de 20 m de haut. Ce site a été pressenti par différents développeurs d'éolienne. Il se situe à pic de la centrale de Saint-Pierre-Cognet, à 1 km dans une pente qui surplombe la centrale.

Réponse de M. Monperrus

- La proximité du raccordement est probablement l'intérêt principal des opérateurs.
- Dans les communes de montagne, l'accès n'est pas toujours facile. Si on utilise des chemins communaux, des dédommagements sont prévus pour leur utilisation.
- L'électricité produite est ensuite renvoyée vers des postes sources qui redistribuent. Il n'est pas possible que la commune réutilise directement l'électricité produite.

Un groupe voudrait savoir si l'on peut avoir le choix du distributeur d'électricité, dont le mix serait plus renouvelable.

Réponse de M. Monperrus

- Il est possible de se rapprocher de distributeurs d'électricité renouvelable comme ekWateur, Enercoop, …

Un groupe souhaite savoir combien d'éoliennes pourraient être implantées ? Et quel est à la fois le potentiel et la puissance ?

Réponse de M. Monperrus

- Le projet envisagé dans le secteur semble porter sur de 2 à 3 éoliennes de 2 à 2,5 MWh par éolienne. Soit 3x2,5 = environ 7,5 MWh au total.
- Une éolienne fonctionne 90 à 95 % du temps mais ne produira pas toujours à sa puissance maximale qui est proportionnelle au vent. Au-dessous de d'un vent 3m/seconde (15 km/h) et au-dessus 100 km/h de l'éolienne ne fonctionne pas, elle se met en position de sécurité. Au-dessus, …. Lorsque la vitesse de vent augmente, les pales s'orientent pour garder une vitesse constante.
- L'éolienne ne nécessite pas d'électricité ni pour démarrer ni pour un freiner (le freinage est naturel)

Un groupe demande s'il est encore temps d'explorer d'autres pistes comme le solaire et si cela est intéressant ?

Réponse de M. Monperrus

- L'éolien ne répondra à 100 % des besoins d'électricité de demain. Le mix énergétique implique l'hydroélectrique, la méthanisation, l'éolien et le solaire qui est aussi une piste très intéressante, sachant que le prix du photovoltaïque a été divisé par 6 en 10 ans. Aujourd'hui le solaire peut se développer même dans des sites moins exposés au soleil. Coupler solaire et éolien au même moment permet d'économiser les coûts de raccordement. On peut avoir des projets multi énergie raccordés ensemble au réseau. Cela permet de produire quand il n'y a pas de vent mais du soleil et inversement. L'éolien et le solaire sont très compétitifs par rapport à ce qui se fait actuellement.

Un groupe demande quelles sont les sources possibles de financement ? En ce qui concerne de l'hydroélectrique, qu'est-ce que cela rapporte à la commune ? Quel serait l'impact d'une privatisation sur notre budget ?

Réponse de Fanny Lacroix

On a pas mal de ressource de l'électricité. On va faire l'étude pour savoir exactement ce qui nous revient car il y a eu une réforme de la taxe professionnelle ; elle est versée maintenant à l'intercommunalité et revient à la commune avec d'autres flux financiers (dans ce qu'on appelle les attributions de compensation, notamment) ; de ce fait, on ne sait plus précisément quelle est la ressource liée à l'hydroélectricité. On a aussi une taxe sur les pylônes.

On est très lié à EDF et très concernés par la problématique du projet Hercule débattu au niveau national. Le conseil municipal a pris une motion contre le projet Hercule car nous sommes très attachés à ce patrimoine.

Un membre de l'association de parapente dit qu'il faudrait se rapprocher du territoire de la Matheysine et de la commune de Saint-Jean-de-Vaux qui a aussi été approchée. Il explique que l'association de parapente a été approchée par les opérateurs pour faire de la communication en faveur de l'éolien, moyennant finance.

Réponse de de M. Monperrus

- Les études d'impacts imposent d'informer les communes voisines, et de consulter les associations de pratique de vols en parapente

A qui incombe le coût du démantèlement d'une éolienne ?

Réponse de de M. Monperrus

- Les garanties financières du démantèlement sont fixées par la loi. Le coût est provisionné à hauteur de 50 000 euros par éolienne jusqu'à 2MW ; au-dessus, la provision s'alourdit de 10 000 euros par MW. Il est demandé au développeur de déposer cette somme sur des comptes pendant toute la durée de l'exploitation.

- Au démantèlement, le matériel est revendu : le socle béton est très recherché. La masse la plus importante est l'acier qui est 100% recyclable. La revente des composantes d'une éolienne permet en général de couvrir les frais de démantèlement.

Une personne souligne que le niveau intercommunal a la charge de ces questions énergétique. Il souhaite savoir si l'on peut mesurer l'impact carbone de la production d'1MW d'électricité éolien par rapport à d'autres énergies. Pour l'installation d'une éolienne quel est le bilan carbone ?

Réponse de de M. Monperrus

- Un constructeur danois, Westas, a fait une analyse du cycle de vie de ses éoliennes. On a moins d'informations précises sur les autres énergies. Cette analyse permet de dire qu'une éolienne émet environ 7 g d'équivalent CO2 / KWh produit : cela comprend tout le cycle de vie de l'éolienne, de la conception, installation au démantèlement et le recyclage. On peut estimer à 122 tonnes eqCO2 pour installer, exploiter et démanteler une éolienne. Or aujourd'hui le mixte énergétique en France, majoritairement composé de nucléaire et de renouvelable, émet 62 g d'équivalent CO2 / KWh. Il y a donc un gain d'évitement d'émission très important grâce à l'éolien.
- Le rapport de RTE propose des scénarios incite à remplacer l'énergie thermique, le gaz, le pétrole et le charbon, de manière à sortir d'un mix énergique carboné et le remplacer par un mix renouvelable et nucléaire.
- Un projet comme celui de Chatel pourrait alimenter environ 3500 foyers (soit 7800 personnes) en électricité.

Une personne souligne qu'historiquement la France et notamment notre région avaient un charbon de qualité (le meilleur anthracite d'Europe) mais que toutes les mines ont été fermées, nous amenant à dépendre du charbon étranger : sait-on d'où vient le charbon qui d'ailleurs, d'où vient-il ?

Une personne demande si l'alimentation de 3200 foyers correspond à des éoliennes qui tournent à 6 ou 7 MWh en permanence ?

Réponse de de M. Monperrus

- Globalement l'éolienne va tourner entre 20 et 25 % du temps à sa puissance nominale. Le chiffre qu'indique M. Monperrus est un chiffre global sur une année en tenant compte du fait qu'elle ne tourne pas tout le temps.

1.4 Conclusion

Les élus ont choisi d'échanger d'abord avec les habitants de la commune avant d'aller vers les communes voisines. Pour l'instant il est important que nous nous fassions une opinion collective, à Châtel-en-Trièves et à la Communauté de communes. Si nous donnons suite, nous aurons ensuite 6 ans de travail avec tous les partenaires et notamment les communes de la Matheysine.

A la question « est-ce qu'on a le temps de réfléchir à d'autres solutions comme le solaire », on peut répondre que « à part le temps de 6 ans, il n'y a pas de contraintes ».

Il est important que vous veniez aux autres réunions pour progresser dans la réflexion ensemble. Cette réunion a révélé votre précision dans les remarques ainsi que le calme pour expliquer et discuter des questions complexes. C'est un climat positif pour que nous préparions ensemble les décisions essentielles que devra prendre la Municipalité sur le développement que nous souhaitons pour notre transition. Après ces décisions qui clôtureront cette première étape, nous verrons comment aborder la suite.